

LA RÉCUPÉRATION DES CONTENANTS À REMPLISSAGE UNIQUE : UN SONDAGE MENÉ PAR **RECYC-QUÉBEC**



RECYC-QUÉBEC, société d'État responsable de la gestion des ententes sur la consignation des contenants à remplissage unique de bière et de boissons gazeuses, a mené ce printemps une enquête auprès des Québécois, âgés de 15 ans et plus, en vue de connaître les attitudes, les comportements et le taux de satisfaction des consommateurs en matière de récupération des contenants à remplissage unique (CRU) portant la mention CONSIGNÉE QUÉBEC, par l'entremise de la firme CROP. Par la même occasion, RECYC-QUÉBEC en a profité pour sonder l'opinion des marchands quant au fonctionnement du système de consignation.

■ VOLET CONSOMMATEURS

Règle générale, le sondage mené auprès des consommateurs a révélé que le système de consignation est bien implanté et bien compris et que l'habitude de rapporter les contenants consignés chez le marchand est bien ancrée chez une majorité de Québécois. En effet, une majorité de répondants (69%) rapporte sur une base régulière la totalité des canettes et bouteilles de boissons gazeuses qu'ils consomment chez le marchand et 82% se disent satisfaits du système.

Interrogés sur l'intérêt d'augmenter le montant de la consigne, 78% des répondants se prononcent en faveur d'augmenter le montant de la consigne sur les CRU de 5¢ à 10¢. Soixante et onze pour cent (71%) des gens considèrent qu'une telle augmentation favoriserait une hausse de la récupération des CRU.

L'accès de plus en plus généralisé à des machines récupératrices chez le marchand plaît manifestement aux consommateurs qui les utilisent dans une proportion de 84%.

Certains consommateurs demeurent toutefois sceptiques quant au recyclage effectif des contenants récupérés qu'ils le soient par le système de consignation ou par la collecte sélective; ce taux s'établit à 25% dans le cas des contenants consignés et 31% dans le cas des contenants mis à la collecte sélective. Dans un cas comme dans

l'autre, cela démontre la nécessité de mieux informer le public sur l'utilisation et le recyclage des matières récupérées.

Autre constat, la consommation de boissons gazeuses à l'extérieur du domicile, tout comme celle des eaux embouteillées et autres boissons, demeure problématique du point de vue de la récupération des contenants, faute d'équipements de récupération adéquats. Dans leurs déplacements à l'extérieur du domicile, 45% des Québécois admettent même jeter à l'occasion les contenants consignés.

Ainsi se dégagent de ces données deux grands besoins, soit celui d'être davantage renseignés sur le recyclage des contenants récupérés et celui d'avoir accès à des équipements de récupération mieux adaptés aux besoins des consommateurs dans leurs déplacements à l'extérieur du domicile.

■ VOLET DÉTAILLANTS

Tout comme dans le cas des consommateurs, les détaillants, dans une proportion de 69%, se déclarent généralement satisfaits du système de consignation. À l'instar des consommateurs, les marchands sont de plus en plus sensibilisés à la cause environnementale; c'est d'ailleurs l'avantage principal qu'ils invoquent dans une proportion de 41% relativement à la consigne.

De plus, le fait de rapporter les contenants consignés chez le marchand est moins perçu comme étant une corvée par ces derniers qu'en l'an 2000, date du dernier sondage effectué par RECYC-QUÉBEC auprès de cette clientèle. L'habitude développée au fil des ans par les consommateurs d'utiliser les machines récupératrices (gobeuses) n'est certes pas étrangère à cette perception.

Les gobeuses ont également fait l'objet d'une analyse approfondie. Ainsi, on apprend que 88% des détenteurs de ces machines en sont généralement très (29%) ou assez (59%) satisfaits. Trente-quatre pour cent (34%) d'entre eux indiquent, par voie de question ouverte, que la présence d'une gobeuse diminue la manutention et 28% parlent de gain de temps. L'entretien, les bris et l'insalubrité des machines récupératrices sont, d'autre part, les principaux inconvénients mentionnés spontanément par 50% des répondants. En définitive, plus de quatre détenteurs de gobeuses sur cinq (78%) jugent leur utilisation profitable.

Une majorité de marchands (86%) affirme par ailleurs que le gouvernement devrait engager des mesures punitives envers les établissements pharmaceutiques et les grands magasins à rayon afin qu'ils assurent eux aussi le service de récupération des CRU portant la mention Consignée Québec qu'ils vendent dans leurs établissements, conformément à la loi.

En ce qui a trait à la consigne, plus de la moitié des répondants (55%) se sont déclarés favorables à l'élargissement de la gamme de contenants pouvant être consignés et 72% se sont dits très (49%) ou assez (23%) favorables à l'augmentation de la consigne à 10¢ par contenant.

La prime d'encouragement à 2¢ est cependant jugée insuffisante par deux tiers des personnes interrogées.

Enfin, invités à choisir pour l'avenir entre l'élargissement de la consigne, le système actuel, la collecte sélective et la création des centres de dépôt, les marchands sont passablement divisés. Par ailleurs, 80% des marchands seraient d'accord pour remplacer le système actuel par un système mixte où le retour des contenants consignés se ferait tant chez les détaillants que dans les centres de dépôt. Il s'agit là d'un élément qu'il faudra prendre en compte dans la perspective d'un élargissement.

SONDAGE 2005 – Principaux résultats

VOLET CONSOMMATEURS

Système de consignation

- 82% des consommateurs sont satisfaits du système de consignation.
- 25% des répondants estiment que les CRU retournés chez le marchand se retrouvent, souvent ou parfois, dans les lieux d'enfouissement tandis que 31% des répondants entretiennent des doutes similaires lorsqu'il s'agit de récupérer les contenants par la collecte sélective.

Machines de récupération (gobeuses)

- 84% des répondants utilisent toujours les machines gobeuses lorsqu'ils rapportent leurs contenants chez le marchand.
- 96% des gens sont satisfaits de ce type d'appareil.

VOLET DÉTAILLANTS

Système de consignation

- 69% des répondants sont satisfaits du système de la consigne.

Machines de récupération (gobeuses)

- 88% des détenteurs des gobeuses se disent satisfaits; parmi ceux-ci:
 - 34% de ces répondants indiquent que la présence de ces appareils diminue la manutention
 - 28% affirment gagner du temps.
- Les principaux inconvénients à l'utilisation des gobeuses sont l'entretien, les bris et l'insalubrité pour 50% des répondants.

La récupération des contenants dans les pharmacies et les grands magasins

- 86% des répondants affirment que le gouvernement devrait engager des mesures punitives envers les établissements pharmaceutiques et les grands magasins à rayon afin qu'ils assurent la récupération des CRU consignés qu'ils vendent conformément à la loi.

Augmentation de la consigne

- 72% des répondants affirment être favorables à l'augmentation de la consigne à 10¢ par contenant.

Prime de 2¢ au détaillant

- 62% des détaillants considèrent insuffisante la prime de 2¢ par contenant.

Implantation d'un système mixte pour le retour des contenants consignés

- 80% des gens sont favorables à l'idée de remplacer le système actuel par un système mixte où le retour des contenants consignés se ferait tant chez les détaillants que dans les centres de dépôt; un élément à considérer dans la perspective d'un élargissement.

Source : RECYC-QUÉBEC
Printemps 2005

Rapporter, écologiquement brillant

RECYC-QUÉBEC
Québec 

www.RECYC-QUEBEC.gouv.qc.ca